

qu'il ne devienne ministre, et je pense qu'il est d'accord avec moi là-dessus. Maintenant qu'il siège au sein du cabinet, je le prie de refuser, chaque fois qu'il le peut, ces mesures réactionnaires et d'accepter celles qui sont progressistes sous forme de programmes universels et de démosubventions.

Au lieu de dire que la chose nous est impossible parce que nous ne pouvons pas immédiatement verser \$4,000 à chaque famille canadienne, commençons par certains groupes bien déterminés. Je persiste à croire que nous pouvons nous montrer plus généreux envers nos personnes âgées, mais je ne dois pas m'étendre là-dessus, car, chaque fois que j'aborde la question, je me rends compte tout à coup que mon temps de parole est épuisé. Cependant, je suis toujours d'avis qu'il faudrait augmenter sensiblement la pension de base qui est de \$80 par mois.

Le moment est venu, je pense, de verser des pensions à compter de 60 ans. Je l'ai maintes fois répété et je le répéterai encore jusqu'à ce que la chose devienne une réalité. Je préconise les pensions à 60 ans, tant les pensions de sécurité de la vieillesse que les pensions prévues par le Régime de pensions du Canada, sur une base facultative, autrement dit pour ceux qui sont prêts à quitter le marché du travail. Je n'imposerais pas d'autres conditions à l'égard de ces deux pensions, mais je crois sincèrement que les personnes qui quittent le marché du travail devraient toucher ces deux pensions à 60 ans.

• (9.10 p.m.)

Le gouvernement fédéral aurait sans doute beaucoup à dire au sujet de la retraite des fonctionnaires à l'âge de 55 ans et après 30 ans de service. C'est la voie qu'il faut montrer à l'industrie et à la société en général. Une pension accordée, après 30 ans de service, à un employé du secteur public ou privé, est parfaitement raisonnable et le moment est venu d'instaurer cette pratique. Ce genre de mesure permettrait de faire place aux jeunes. Je ne m'engagerai pas dans cette discussion ce soir car je veux faire des propositions précises sur la ligne de conduite que le gouvernement devrait adopter. Il faudrait d'abord augmenter la pension de sécurité de la vieillesse qui est de \$80 et en autoriser le paiement, à l'âge de 60 ans, avec celle du Régime de pensions du Canada.

Le gouvernement devrait également prendre une pareille initiative en ce qui a trait aux allocations familiales, c'est-à-dire le Régime de sécurité du revenu familial, comme l'appelle le ministre. Je souhaite que ce dernier n'institue pas ce plafond au-dessus duquel certaines familles ne recevront aucune allocation. S'il veut faire des distinctions—il en a le pouvoir et moi pas—il pourrait agir comme il l'a fait pour la pension de sécurité de la vieillesse, fixer un montant uniforme pour chaque enfant et prévoir, si l'on veut, un montant supplémentaire pour les gagne-petit.

Les démosubventions et le principe d'universalité pourraient également s'appliquer aux mères qui ne travaillent pas. Je sais que ma collègue, la représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) applaudit à cette idée. Je sais qu'elle est...

Mme MacInnis: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ... car c'est son idée et c'est également la mienne. Il y a un domaine où nous devrions établir une démosubvention, un programme général de prestations de droit qui ferait disparaître bon nombre des difficultés que pose l'assistance sociale. Ainsi, le moral serait meilleur dans ces foyers. Je

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

ne l'accorderais pas seulement aux mères des pauvres du ministre, mais à toutes les mères qui sont au foyer à élever leurs enfants, en plus des versements qu'on fait aux enfants eux-mêmes. Certains de mes amis conservateurs disent qu'il en coûtera de l'argent. Évidemment, mais il n'en coûtera rien aux âmes et aux esprits de nos gens parce qu'ils vivent dans la pauvreté, tout comme leurs enfants et leurs petits-enfants.

Il y a un programme précis. Faites de votre programme d'allocations familiales un programme au moins en partie universel et versez-les à tout le monde et ajoutez-y une démosubvention aux mères qui sont au foyer ou, au fait, aux femmes qui sont au foyer, qu'elles soient mères ou non. Voilà des domaines où nous pouvons commencer à agir. Je sais que le ministre est dans la bonne voie par suite de la question qu'il m'a posée. Il aimerait voir établir une subvention générale pour tous les Canadiens. Il est assez jeune et il verra ce jour. Je le suis également, monsieur l'Orateur...

M. Alexander: J'en doute.

M. Forrestal: Vous avez tort, c'est une affaire de 40 ans.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quand je suis arrivé ici, on m'a dit que nous ne nous débarrasserions jamais de l'enquête sur les moyens de subsistance dans le cas de la pension de vieillesse et qu'elle n'atteindrait jamais \$40 par mois. Si vous avez vu gagner ces batailles, vous savez que vous êtes dans la bonne voie et, si vous y restez, vous verrez d'autres victoires.

M. Deachman: Et c'est aux libéraux qu'en revient tout le mérite.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La méthode Croll est déplorable car elle entraînerait la suppression de la pension de la sécurité de la vieillesse. Il a perdu mon appui en faisant cette proposition mais, indépendamment de cela, il fonde toute la solution du problème des pauvres en les faisant dépendre d'un immense projet global d'assistance publique. La méthode Munro, au moins celle qu'il met en application et non pas celle à laquelle il croit vraiment, est la sélectivité par l'évaluation des revenus et des ressources. Ceci revient à dire que nous versons de l'argent à nos concitoyens—pourquoi? Parce qu'il s'agit de mères, d'épouses, parce que les bénéficiaires ont un certain âge, qu'ils ont vécu au Canada un certain temps? Non. Parce qu'ils sont pauvres. Ainsi, ils restent pauvres.

Je préconise donc que nous étendions le principe qui a le mieux fonctionné, c'est-à-dire le principe de l'universalité. Mon vis-à-vis de la dernière rangée aime se vanter des réalisations libérales. Les libéraux ont beaucoup fait, grâce à des pressions qu'on exerce de ce côté-ci de la Chambre depuis cinquante ans, mais ils savent d'expérience que les programmes les plus efficaces ont été les programmes universels fondés sur le principe de la démosubvention. Pour l'amour de Dieu, et de nos concitoyens, progressons encore davantage dans cette direction.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. J'informe le ministre que s'il dédire poser une question, étant donné que le temps de parole du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) vient d'expirer, il ne peut le faire qu'avec le consentement unanime de la Chambre. La Chambre autorise-t-elle le ministre à poser une question?

Des voix: D'accord.

Une voix: Il a besoin d'en poser beaucoup.